

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Motion contre toutes les violences faites aux femmes **N°2026-066**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 16 juin 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELLOT, Mme Véronique MILELLI, M. Olivier THOMAS, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, M. Philippe PRAS, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

M. Thierry CUISIN à M. Jérôme CAUËT
M. Christophe ROYER à M. Olivier THOMAS
Mme Fabienne LAFON à M. Patrick MOUCHELIN
Mme Nathalie DEGUEN à M. Jules THOMAS
M. Frédéric BABY MARINPOUY à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

M Olivier THOMAS a été désigné secrétaire de séance.

Rapporteur·e : Mesdames Jade BENADY – Katia TOME

CONSIDÉRANT que les violences faites aux femmes demeurent l'une des atteintes les plus graves aux droits humains dans notre société. Chaque année, des centaines de milliers de femmes subissent des violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou administratives.

CONSIDÉRANT que certaines vivent sous emprise pendant des années. D'autres sont frappées, violées, humiliées, harcelées, menacées, tuées ou détruites psychologiquement jusqu'à envisager la mort comme seule issue possible.

CONSIDÉRANT que ces violences traversent tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires. Elles touchent des femmes anonymes comme des femmes exposées publiquement, dans les sphères professionnelle, médiatique, culturelle, sportive ou politique. Et d'autres sont tuées.

CONSIDÉRANT que ces violences ne sont ni des faits divers, ni des drames privés. Elles constituent un phénomène systémique et un échec pour notre pacte républicain.

CONSIDÉRANT qu'en France, les chiffres sont accablants :

- près de 376 000 femmes sont victimes chaque année de violences commises par leur conjoint ou ex-conjoint, selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) du ministère de l'Intérieur ;
- plus de 122 600 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2024, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente ;
- plus d'une femme est tuée tous les quatre jours par son conjoint ou ex-conjoint ; cette réalité demeure l'une des formes les plus extrêmes des violences faites aux femmes ;
- des dizaines de femmes sont poussées chaque année au suicide ou à des tentatives de suicide à la suite des violences, du harcèlement, de l'emprise et des humiliations exercés par leur conjoint ou ex-conjoint;
- au 23 mai 2026, 38 féminicides avaient déjà été recensés depuis le début de l'année, soit une femme tuée tous les trois jours, selon le décompte réalisé par les associations spécialisées.

CONSIDÉRANT qu'elles se produisent partout : dans la rue, au travail, dans les transports, mais aussi derrière les portes closes des foyers.

CONSIDÉRANT que ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité. La peur, la honte, les pressions sociales, la dépendance économique, et surtout, la défiance persistante envers la parole des victimes empêchent encore des milliers de femmes de parler.

CONSIDÉRANT qu'en moyenne dans le monde, selon l'OMS, près d'une femme sur trois subira au cours de sa vie des violences physiques ou sexuelles. Selon l'organisme, une européenne sur cinq à quatre aura à subir ces agressions.

Au sein même de cette assemblée, nous sommes 14 femmes. Je vous laisse faire le calcul.

CONSIDÉRANT que face à cette réalité, notre société continue trop souvent à interroger les victimes avant d'interroger les auteurs :

- Pourquoi a-t-elle parlé maintenant ?
- Pourquoi est-elle restée ?
- Pourquoi n'a-t-elle pas porté plainte plus tôt ?
- Pourquoi a-t-elle continué à travailler avec son agresseur ?

CONSIDÉRANT que ces réflexes de suspicion constituent une violence supplémentaire. Ils alimentent une culture de l'impunité qui protège trop souvent davantage la réputation des agresseurs que la sécurité et la parole des femmes.

Ils sont le reflet d'un patriarcat profondément ancré dans notre société, une culture qui continue de produire autant de ravages que les agresseurs eux-mêmes.

Une culture qui :

- tue lorsque des plaintes sont classées faute de moyens suffisants ;
- tue lorsque des femmes déjà menacées ne sont pas protégées ;
- tue lorsque les violences psychologiques sont minimisées jusqu'au passage à l'acte ;
- tue lorsque des femmes finissent par se suicider après des années d'emprise, de harcèlement ou d'humiliations.

CONSIDÉRANT que cette mécanique apparaît avec encore plus de force lorsque les personnes mises en cause sont des personnalités publiques : artistes, responsables politiques, sportifs, influenceurs, chefs d'entreprise ou figures médiatiques. Trop souvent, la notoriété devient une protection implicite. Les intérêts économiques, l'audience, la carrière ou l'image priment alors sur la dignité des victimes.

CONSIDÉRANT que d'autres pays ont pourtant prouvé que l'on pouvait répondre avec justesse. Certaines institutions, entreprises, organisations ou médias suspendent presque immédiatement les personnes mises en cause lorsque des témoignages concordants ou des faits graves émergent, afin de protéger les victimes potentielles et de permettre des enquêtes sereines.

Le Canada a notamment annoncé l'annulation de plusieurs concerts de Patrick Bruel, tout comme certaines structures en Belgique.

L'Espagne a développé des juridictions spécialisées, des dispositifs de protection renforcés et une politique pénale centralisée contre les violences faites aux femmes.

La France, malgré les annonces répétées, demeure marquée par des inégalités territoriales, des lenteurs judiciaires et un manque criant de moyens humains et financiers.

Une ambiguïté d'autant plus difficilement compréhensible lorsque des personnalités publiques mises en cause pour des faits graves continuent de bénéficier de soutiens politiques, médiatiques ou institutionnels.

En France, il paraît qu'il faut « séparer l'homme de l'artiste ». Derrière cette formule se pose une question fondamentale : jusqu'où une société est-elle prête à protéger une image, une carrière ou une notoriété lorsque des victimes dénoncent des faits graves ?

CONSIDÉRANT que nous pouvons utilement nous interroger comment notre société pourrait être pleinement exemplaire lorsque, au plus haut sommet de l'État, demeurent des signaux aussi contradictoires ?

Lorsque le garde des Sceaux, lui-même mis en cause par le passé dans des affaires de violences sexuelles, occupe aujourd'hui la tête du ministère de la Justice ; lorsque la Première dame apporte publiquement son soutien à une figure de la comédie populaire française accusée de viol ; lorsque le Président de la République défend publiquement l'un des monuments du cinéma français, visé par plusieurs accusations d'agressions sexuelles et mis en examen pour viol.

Ces prises de position renforcent chez de nombreuses victimes et dans l'esprit d'une majorité de femmes, l'idée que la protection symbolique des hommes puissants demeure plus forte que l'écoute accordée à leur parole.

CONSIDÉRANT que la France ne peut plus rester dans cette ambiguïté.

Patrie des droits de l'Homme... à moins que, depuis des décennies, nous ayons collectivement accepté qu'il s'agisse uniquement des droits des hommes.

CONSIDÉRANT que si cette motion porte aujourd'hui sur les violences faites aux femmes, nous savons qu'elles commencent parfois dès l'enfance.

Ce soir, nous avons une pensée pour Lyhanna, 11 ans, à qui l'on a ôté la vie, mais également pour Lina, 15 ans, Maëlys, 8 ans, Fiona, 5 ans, Inaya, 20 mois, Lola, 12 ans, Typhaine, 5 ans...

Nous pourrions malheureusement citer bien d'autres prénoms, tant la liste est longue et bouleversante.

CONSIDÉRANT que toutes ont été victimes d'une société qui, à un moment donné, n'a pas su les protéger.

CONSIDÉRANT que notre responsabilité collective est donc immense : protéger les femmes, bien sûr, mais aussi protéger les enfants, écouter leur parole, détecter les signaux d'alerte et ne jamais détourner le regard.

Parce qu'aucun enfant ne devrait avoir à craindre ceux qui devraient le protéger. Parce qu'aucun enfant ne devrait devenir un prénom de plus sur une liste que nous connaissons tous.

Et parce qu'au fond, la première mission d'une société digne de ce nom est de protéger ses enfants.

CONSIDÉRANT que le respect de la présomption d'innocence est un principe fondamental de notre État de droit. Mais il ne peut devenir un prétexte à l'inaction, au silence institutionnel ou au discrédit systématique des victimes.

La justice doit travailler librement. La société doit protéger.

Le Conseil Municipal,

- **DENONCE :**
 - l'insuffisance des moyens consacrés à la lutte contre ces violences ;
 - le manque de places d'hébergement et d'accompagnement spécialisé ;
 - la lenteur des procédures judiciaires ;
 - les campagnes de harcèlement et de discrédit visant les victimes ;
 - l'absence de mesures préventives dans les institutions face aux auteurs présumés ;
 - la banalisation persistante des comportements prédateurs, notamment lorsqu'ils émanent de personnalités connues.

- **DEMANDE à** ce que la parole des victimes soit accueillie avec sérieux, respect et protection ; aucune célébrité, aucun mandat, aucun statut social ne doit placer quiconque au-dessus de l'exigence d'exemplarité ; les violences sexuelles ne sont ni des « affaires privées », ni des « dérapages », ni de simples « erreurs de comportement » et protéger les victimes doit constituer une priorité absolue des pouvoirs publics.

- **EXIGE**
 - un plan national d'urgence contre toutes les violences faites aux femmes ;
 - des moyens renforcés et durables pour la justice, les forces de l'ordre, les services médicaux et les associations ;
 - le développement d'unités spécialisées, dotées de personnels formés ;
 - une protection immédiate et effective des femmes menacées ;
 - une prise en compte systématique des violences psychologiques, trop souvent ignorées jusqu'à ce qu'il soit trop tard ;
 - une politique ambitieuse de prévention et d'éducation dès le plus jeune âge : nous ne devons pas apprendre à nos filles à avoir peur, mais à nos garçons le respect, l'égalité et la bienveillance ;
 - des campagnes nationales de sensibilisation contre la culpabilisation des victimes ;
 - une réponse pénale rapide, lisible et exemplaire.

Parce qu'une démocratie se juge à la manière dont elle protège les plus vulnérables, et non les plus puissants.

Parce qu'aucune femme ne devrait avoir à choisir entre parler et être détruite.

Parce que le silence protège toujours les prédateurs, jamais les victimes.

- **REAFFIRME** notre engagement total contre toutes les violences faites aux femmes et appelons l'ensemble des institutions, des responsables publics et de la société à faire de la protection des victimes une exigence collective, permanente et non négociable.

- **DIT** que la présente motion sera adressée au Premier Ministre, au Garde des Sceaux, à la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, à la Préfète de l'Essonne, à la Préfète déléguée pour l'égalité des chances.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Jérôme CAUËT

